

# COMMUNE DE MORSBRONN-LES-BAINS

Séance du 12 novembre 2020

Sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Membres présents :** Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, HOMMEL Virginie, MOLINA DES NEVES Eva, ROUSSEL Muriel, et MM. BRACONNIER Marc, HEBTING Pascal, REISS Stéphane, SCHAEFER Marc, SCHMITT Nathan, WAGNER Gilbert, WEISSBECKER Jean-Pierre, WENDLING Pascal.

**Membres absents :** WIRTH Anne (procuration à Lysiane DUDT), RATZEL Denis.

--- oooOooo ---

## DCM 2020-051      Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2020.

## CM 2020-052      Avenant n°1 : Réaménagement de la rue des Vignes – Lot 1 travaux de voirie

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

**VU** le code de la commande publique

**VU** les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°2018-003 du 30 janvier 2018 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération d'aménagement de la rue des Vignes

**VU** la délibération n°2020-026 du conseil municipal du 11 juin 2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de conclure l'avenant d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée des travaux de la rue des Vignes :

## Lot n°1

Attributaire: entreprise COLAS sise 47 A rue de l'Île des Pêcheurs 67541 OSTWALD

Marché initial du lot 1 - montant : 250 084.50 € HT

Avenant n° 1 - montant : 22 415.50 € HT

Nouveau montant du marché : 272 500 € HT

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

### DCM 2020-053      Autorisation d'engagement de dépenses 6232 Fête, cérémonie et cadeaux

Madame le maire rappelle que les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages entre cités, des réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation à l'article 6232.

Elle sollicite de la part de l'assemblée délibérante, une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur l'article 6232. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 abstention et 12 pour, décide de rajouter les dépenses suivantes à l'article 6232 : les cadeaux de Noël pour les aînés de la commune. Le montants sont fixés à 30 € par personne et 40 € par couple.

### DCM 2020-054      Attribution d'une subvention pour l'association de football « Etoile Sportive de Morsbronn »

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention formulée par le président de l'association « Etoile Sportive de Morsbronn ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour et 1 abstention, décide d'octroyer une subvention de 600 € à l'association « Etoile Sportive de Morsbronn ».  
Le montant se décompose comme suit : 500 € pour l'animation du Messti et 100 € pour un remboursement de la location de la salle pour la fête de Noël 2019.